

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Direction générale de Pôle emploi  
Paris, le 24 octobre 2023

### **Savoir s'exprimer à l'oral, lire et comprendre un document simple : des compétences jugées utiles ou indispensables par l'ensemble des employeurs**

**Quels sont les besoins de compétences des entreprises en numératie, littératie, expression orale et langues étrangères ? Fortement mobilisées dans le cadre du travail, le recours à ces compétences s'accroît compte tenu de l'évolution de la structure des emplois. A partir d'un ensemble de questions posées aux employeurs interrogés lors de l'enquête complémentaire à l'enquête Besoins en main d'œuvre, Pôle emploi donne un éclairage sur les niveaux attendus de ces compétences qui varient selon les métiers.**

Savoir s'exprimer à l'oral, lire et comprendre un document simple sont des compétences jugées utiles ou indispensables par l'ensemble des employeurs.

Une grande majorité d'employeurs (80%) mentionnent également la capacité à argumenter oralement ou à débattre. Cette compétence est jugée indispensable par 47% des établissements et utile pour un tiers d'entre eux.

73% citent également la capacité à synthétiser une information par écrit dans un document court : 40% des établissements estiment que c'est une compétence indispensable et un tiers qu'elle est utile.

Enfin, deux tiers des employeurs évoquent la maîtrise des bases du calcul arithmétique.

Une maîtrise de l'expression orale et des compétences approfondies en littératie sont demandées dans de nombreux métiers comme les métiers administratifs, les attachés et cadres commerciaux, les professions intermédiaires et cadres du domaine de la santé, les professionnels de l'action sociale, les ingénieurs et cadres techniques, les techniciens de l'industrie et les professionnels des arts et spectacles et de l'action culturelle ou sportive.

L'expression orale joue également un rôle important dans les métiers en contact avec le public qui nécessitent une interaction avec la clientèle, pour les employés de l'hôtellerie et les serveurs, les coiffeurs et esthéticiens ainsi que les ouvriers de la réparation automobile.

Dans d'autres métiers, les compétences en numératie de niveau intermédiaire sont demandées par une majorité d'employeurs sans que pour autant soient négligées l'expression orale et la maîtrise de l'écrit. Cela concerne davantage les ouvriers industriels ou du bâtiment et des travaux publics, les ouvriers et les techniciens de la maintenance, les caissiers, employés de libre-service, les vendeurs, les bouchers, charcutiers, boulangers ainsi que les agriculteurs et éleveurs salariés.

Enfin, la maîtrise d'une langue étrangère est largement demandée dans les métiers liés au tourisme, chez les ingénieurs, informaticiens, enseignants et cadres du commerce.

**Vous pouvez retrouver l'intégralité de l'étude sur [pole-emploi.org](http://pole-emploi.org)**

**À propos de Pôle emploi :**

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais. Le site [pole-emploi.fr](http://pole-emploi.fr) reçoit 42 millions de visites par mois.

Retrouvez l'actualité de Pôle emploi sur : <http://www.pole-emploi.org/accueil/>

Twitter : @pole\_emploi

**SERVICE DE PRESSE PÔLE EMPLOI**

Valérie Sébalj – 06 27 20 79 70 – [valerie.sebalj@pole-emploi.fr](mailto:valerie.sebalj@pole-emploi.fr)